



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 34, RUE CURÉ-DUPONT

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance régulière du Conseil municipal, le **19 septembre 2018 à 19 h 30** à la Mairie de Saint-Paul, 18, boulevard Brassard, Saint-Paul.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets:

La construction projetée d'un bâtiment complémentaire (entrepôt) d'un usage autre qu'habitation est non conforme. L'entrepôt aurait une marge arrière de 1,5 mètre alors que la réglementation municipale exige une marge de huit (8) mètres.

Identification du site concerné:

La propriété visée par la demande est le lot 3 830 504 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Joliette, portant le numéro civique 34, rue Curé-Dupont, Saint-Paul.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce TRENTE ET UNIÈME jour du mois
d'AOÛT deux mille dix-huit.**